

QUEBEC
GAZETTE.



LA
GAZETTE
DE
QUEBEC.

THURSDAY, August 9, 1781.

JEUDI, le 9 Aoust, 1781.

LONDON, MARCH 1.



It is confidently asserted, that the greatest coolness actually subsists at this time between the young Emperor of Germany and the Court of France. The Imperial Ambassador residing at Paris is received with the most perfect *sang froid* by the Grand Monarque and his Ministers; and things are altogether in that state between the two Courts, that a mutual recal of Ambassadors is daily expected. The immediate cause of this difference is a recent requisition made by the Emperor, of Alsace, which is a large and fertile province on the continent, now in the possession of the King of France, (but formerly annexed by feudal tenure to the empire of Germany. The King of Prussia takes a part in this dispute, and has intimated to the Court of France, that if the Emperor takes any measures for the compulsory attainment of the right he is now urging, he will join with them against him, and send every assistance in his power to prevent their compliance, as he represents, with so unjust a demand; but the fact is to prevent such an accession of power and property to the Emperor, as would totally subvert the balance which subsists between these two neighbouring Monarchs, and reduce his Prussian Majesty to the state of a mere tenant at will upon the Imperial Monarch. To convince the French Court that he is sincere in their behalf at present, Frederick has actually sent another Ambassador to Paris, so that he has at this time two representatives of tried talents and finess endeavouring to produce the grand purpose of an immediate rupture between the great powers in question.

Further particulars of the losses of the Spaniards in their Penfacola expedition:—

La Gloriosa, fifty gun-ship, built at the Havannah, foundered at sea, and 390 sailors, 200 soldiers, with their officers, perished.

The Trinidad transport, Europe built, of 600 tons having on board 400 soldiers, and a great quantity of stores, foundered at the same time, and all perished.

Three line of battle ships dismasted, one of which caught fire the day she arrived at the Havannah, and received so much damage, that it was thought expedient to make her an hospital ship, or store hulk.

We are informed, that there has lately been deposited in the armory in the Tower 50,000 new stands of arms, which makes the whole number there now to consist of 150,000 stands; the greatest number that were ever known to be deposited there at one time.

Advice is received of the death of James Charles Pitt, younger brother of Lord Chatham, at Barbadoes, in December last, of a violent fever. He was a Lieutenant in the navy, and commanded a sloop on that station.

Advice is received from Guernsey, that the Roebuck privateer, of that place, had taken and sent in there a large French ship, bound from Guadaloupe to Bourdeaux, laden with sugar, cotton, &c. valued at 150,000l.

Extrait of a letter from Antigua, Jan. 16, 1781.

“ Last week there was a fleet, escorted by a Danish frigate, consisting of three brigs, three sloops, and four schooners, loaded with sugar, coffee, and cotton, from Martinique and Guadaloupe to Statia or St. Croix, carried into St. Kitts. The Stag privateer of Liverpool, and the Mercury of Bristol brought the frigate to, while the Regulator of 24 guns, belonging to St. Kitts and this place, captured the whole. They permitted the frigate that convoyed the above ten vessels to depart. The Jeanie, Young, belonging to Clyde, is arrived here from Dublin and Corke, and the Fanny, Campbell, from your place to Jamaica, all well, past by the other day. We have the prospect of an exceeding fine crop this year, it is thought at least 20,000 hog-heads of sugar. There is also a great appearance at Montserrat.”

March 20. Six new Ships are now building for the Hon. East India Company's service at different Dock-yards on the River, all which will be ready to launch in the course of the year.

Yesterday some dispatches were received at the Secretary of State's Office from the coast of Africa, by which we are informed that a great number of ships were on the coast purchasing slaves as fast as they could for the West Indies, they being in much want of them.

On Monday some dispatches were received at Lord Stormont's office from the Leeward Islands, but contain nothing more than duplicates of the last advices from Admiral Rodney.

Lieutenant Colonel Alexander Rigby, of the 25th regiment, Lord George Lenox's, had the honour of kissing his Majesty's hand yesterday, on his being promoted to the rank of Colonel in the army; and immediately after set off to Edinburgh.

The immense quantity of provisions which we have lately taken in the West-Indies, must have afforded an immediate and plentiful supply to all our islands, while the capture must have greatly distressed those of our enemies. That the French expected to be relieved from the magazines of *Eustatia*, is evident from their sending a convoy from Guadaloupe to that island, for stores and provisions. But instead of their returning with the cargoes expected, our insatiable Admiral thought it more proper to take the whole convoy into his own possession.

Anecdote.—A carman going with a load of goods to an hatter's, who he knew was a Presbyterian, asked the master of the shop if he could give him a decent old hat, as his own was so shabby, he had not been able to go to meeting some time: the word *meeting* operated so forcibly on the shop-keeper's organs, that he directed his servant to look out an hat for the poor fellow,

LONDRES, le 1 Mars.



ON assure avec confiance qu'il subsiste actuellement une très grande froideur entre le jeune Empereur d'Allemagne et la Cour de France. L'Ambassadeur Impérial qui réside à Paris est reçu avec le plus grand sang froid par le Grand Monarque et ses Ministres; et les choses sont actuellement au point que l'on attend tous les jours un rapel mutuel des Ambassadeurs. La cause immédiate de cette indifférence est la demande récente qu'a fait l'Empereur de l'Alsace, qui est une province bien étendue et très fertile, sur ce continent, dont le Roi de France est actuellement en possession mais qui relevoit autrefois féodalement de l'Empire d'Allemagne. Le Roi de Prusse prend part dans cette dispute, et il a notifié à la Cour de France que si l'Empereur prend quelques mesures pour acquiescer au droit qu'il demande, il se joindra avec elle contre lui et fera tout son possible pour empêcher qu'elle ne consente à une demande qu'il dit être si injuste; mais réellement pour empêcher une nouvelle augmentation de puissance et de propriété à l'Empereur, en ce qu'elle renverseroit la balance qui subsiste entre ces deux Monarques voisins, et qu'elle réduiroit sa Majesté Prussienne à l'état de simple tenancier à la volonté de l'Empereur. Pour convaincre la Cour qu'il est sincère dans sa conduite, Frédéric a envoyé actuellement un nouvel Ambassadeur à Paris, en sorte qu'il a deux représentans dont les talens supérieurs et la finess sont employés à former et produire le grand projet d'une rupture immédiate entre les grandes puissances en question.

Autres particularités des pertes des Espagnols dans leur expédition de Penfacola:—

La Gloriosa de cinquante canons, bâtie à la Havanne, coulée à fond, 390 matelots et 200 soldats avec leurs officiers, péris.

La Trinidad transport, construction de l'Europe, de 600 tonneaux, ayant à bord 400 soldats et une quantité de provisions, coulé à fond et le tout péri.

Trois vaisseaux de ligne démastés, dont un prit en feu le jour de son arrivée à la Havanne et fut tellement endommagé que l'on jugea à propos d'en faire un hospital ou une coque à provisions.

Nous sommes informés que dernièrement l'on a mit à l'arsenal dans la Tour 50,000 armes nouvelles, ce qui fait que le nombre actuel monte à 150,000, plus considérable qu'il n'en a jamais été déposé en cet endroit.

L'on a reçu avis de la mort de Jacques Charles Pitt, jeune frere du Lord Chatham, à la Barbade en Décembre dernier, causée par une fièvre violente. Il étoit Lieutenant de marine, et il commandoit un bateau en cet endroit.

L'on a appris de Guernsey que le corsaire le Roebuck, de cette place, a pris et envoyé un gros vaisseau François, allant de la Guadaloupe à Bourdeaux, chargé de sucre, coton, &c. évalué à 15,000l. sterling.

Extrait d'une lettre d'Antigua, du 16 Janvier.

“ La semaine derniere il y avoit une flotte escortée par une frégate *Danoise*, consistant en trois brigantins, trois bateaux et quatre goélettes, chargés de sucre, de café et de coton, allant de la Martinique et de la Guadaloupe à St. Eustache ou à Ste. Croix, qui a été amenée à St. Christophe. Le corsaire le Stag de Liverpool et le Mercure de Bristol firent amener la frégate, tandis que le Regulator de 24 canons, appartenant à St. Christophe et à cette place, prit le tout. Ils permirent à la frégate qui convoioit ces 10 bâtimens de s'en aller. Le Jennie, Capitaine Young, de Clyde, est arrivé ici de Dublin et de Corke, et le Fanny, Capitaine Campbell, de cette place pour la Jamaïque a passé par l'autre chemin.—Nous avons l'apparence d'une belle récolte cette année, l'on pense que nous aurons au moins 20,000 tonnes de sucre. Il y a aussi une belle apparence à Montserrat.”

Le 20 Mars. L'on bâtit actuellement six bâtimens neufs pour le service de la Compagnie des Indes du Est dans différents chantiers sur la riviere, qui seront prêts à être lancés à l'eau cette année.

Hier au matin on reçut quelques dépêches des côtes d'Afrique au bureau du secrétaire d'état, par lesquelles nous aprenons qu'il y avoit un grand nombre de vaisseaux le long de la côte qui achetoient le plus vite qu'ils pouvoient des esclaves pour les Isles, en ayant grand besoin dans ces endroits.

Lundi l'on a apporté des dépêches au bureau du Lord Stormont des Isles sous le vent, mais qui ne contiennent que les duplicatas des derniers avis reçus de l'Amiral Rodney.

Le Lieutenant-colonel Alexandre Rigby, du 25me régiment, commandé par le Lord Georges Lenox, a eu l'honneur de baiser hier la main de sa Majesté, à sa promotion au rang de Colonel dans l'armée; et il est parti immédiatement après pour Edimbourg.

La quantité immense de provisions que nous avons pris depuis peu dans les Indes du Ouest, doivent avoir été d'un prompt et d'un grand secours pour toutes nos Isles, tandis que la prise de ces provisions ont fait un tort considérable à nos ennemis; il est clair que les François se fondoient sur les magasins de St. Eustache puisqu'ils avoient envoyé un convoi de la Guadaloupe à cette Ile pour des provisions et des munitions. Mais au lieu de retourner avec les cargaisons que l'on espiroit notre insatiable Amiral à jugé à propos de s'emparer de tout le convoi.

Anecdote.— Un charretier qui vint apporter un charge d'effets chez un chapelier, qu'il connoissoit pour Presbiterien, demanda au maitre de la boutique de vouloir bien lui donner un vieux chapeau un peu décent, parce que le sien étoit si mal en ordre qu'il n'avoit pu aller à l'assemblée depuis quelque tems: le mot *assemblée* opéra si fort sur les organes du teneur de la boutique qu'il ordonna à son domestique de chercher un chapeau pour ce pauvre homme,

at the same time asked him what meeting he went to. The man hum'd and ha'd some time, till he got to the door, and then told him sometimes he went to the *Ship*, at others to the *Red Lion*, but most commonly to the *Blue Boar*.

We are sincerely concerned to acquaint our readers that the gallant Captain Elliot, of the *Edgar* man of war, arrived in town yesterday dangerously ill: This excellent officer was so beloved by the brave fellows he commanded, and who were the companions of his dangers, (particularly in the glorious conflict when Rodney defeated the Spanish fleet, and in which action the *Edgar* led the way) that at the time he was taking leave of them, many of the honest creatures wept, and all blest him in terms of uncommon tenderness. The *Edgar* sailed with the grand fleet.

It is generally believed that Commodore Johnstone's first visit will be to the Dutch settlements on the coast of Africa, north of the Cape of Good Hope, and that the troops he has taken out with him are in part designed for the garisoning of such conquests as he may make in that part of the globe.

March 21. In the dispatches received from Admiral Rodney, relative to his taking *St. Eustatia*, it is said intelligence was given, that he had received advice of five Dutch ships of war being cruising in those seas, in order to take the *Eustatia* fleet under their protection, and that Sir George expressed very sanguine hopes, that he should be able to make prize of them all.

It is reported at Paris, that the British Admiral, Sir Edward Hughes, had taken possession of the *Manillas*, where he found great treasure, with very little loss.

The captain of a Swedish vessel arrived at Nantz says, that Admiral Rodney has taken possession of *Curacoa*, and that it surrendered upon summons.

House of Commons, Tuesday, March 20. Read a second time the excise duty bill.

Agreed to the report of the resolutions of yesterday for regulating the duty on paper.

Ordered in a bill.

March 22. The Carolinians, Virginians, and all the provincials in that quarter, are, and ever have been the least violent against Government, and the least cordial to the rebellion. They are not such enthusiasts in religion, nor such obstinate republicans as the inhabitants of the Northern Provinces and therefore it may be reasonably expected that they will be the soonest restored to an union with the Mother Country.

ADVERTISEMENTS.

HIS EXCELLENCY the Governor of this Province, in consequence of his Proclamation of the 10th of last April, having made the following arrangement for the District of Quebec, the Notaries whose Commissions are prior to the 1st of May, 1775, or in whose Commissions alterations are made with regard to the limits, are hereby directed without delay to take out new Commissions at this Office.

For the PROVINCE,

Jean Antoine Panet,
Michel Amable Berthelot Dartigny,
Jacques Pinguet,
Charles Stuart,
Louis Deschenaux,
Jean Baptiste Badeau,
François Dominique Rousseau,
Louis Robin.

For the District of QUEBEC,

For the Parishes of Beaumont, St. Charles, St. Michel, St. Valier, Berthier, St. François, St. Pierre, and St. Thomas,

Joseph Riverin.

For the Parishes of Cap St. Ignace, l'Islet, St. Jean and St. Roc,

Louis Charles de Conscient dit St. Aubin.

For the Parishes of Cap St. Ignace, l'Islet, St. Jean, St. Roc, Ste. Anne, la Riviere Ouelle, Camouraska, and the Parishes below it,

Louis Cazer.

For the Parishes of l'Ange Gardien, Château Richer, Ste. Anne, St. Joachim, St. Ferreol and the parishes on the Island of Orleans,

Antoine Crespin.

For la Petite Riviere, la Baie St. Paul, les Eboulemens, l'Isle aux Coudres and la Malbaye,

Jean Neron.

For the Parishes of Ste. Marie, St. Joseph, St. François in Nouvelle Beauce, of Poin. Levy and St. Nicolas in the Seigniorie of Lauzon, those of the Island of Orleans, and Seigniorie of Beauport and Gaudarville,

Louis Miray.

For the Parishes of Charlebourg, Lorette and St. Augustin,

André Geneste.

For the Parishes of Point: aux Trembles, les Ecureuils, Jacques Cartier, Cap Santé, Deschambaux, and Grondines on the North side of the River St. Lawrence, and

Bernard Planté.

For the Parishes of Lotbiniere, Ste. Croix, St. Antoine and St. Nicolas on the South side of the River St. Lawrence,

For the Parishes of Ste. Anne, Batiscan, Champlain and Cap la Madeleine on the North side of the River St. Lawrence, and for the Parishes of St. Jean, St. Pierre les Becquets and Gentilly on the South side of the River St. Lawrence,

Charles Levrard.

By His EXCELLENCY's Command,

GEO: POWNALL, Sec.

Secretary's-Office, Quebec, July 27, 1781.

lui demandant en même tems à quelle assemblée il alloit. L'homme en question hésita quelque tems et ne fit que marmotter entre ses dents jusqu'à ce qu'il eut gagné la porte; il lui dit alors que quelque fois il alloit au *Ship*, d'autres fois à *Red Lion*, mais que le plus souvent étoit à *Blue Boar*.

Nous sommes réellement fâchés d'apprendre à nos lecteurs que le gallant Capitaine Elliot, du vaisseau de guerre l'*Edgar*, est arrivé en ville hier dangereusement malade. Cet excellent officier étoit si aimé des braves gens qu'il commandoit, et qui étoient les compagnons de ses dangers, particulièrement dans le glorieux combat où Rodney a défait la flotte Espagnole, et où l'*Edgar* fut toujours à la tête, que lorsqu'il se sépara d'eux plusieurs pleurerent, et tous le bénirent dans les termes les plus tendres.

Tout le monde croit que la première visite du Commodore Johnstone sera aux habitations Hollandoises sur la côte d'Afrique, au Nord du Cap de Bonne Espérance, et que les troupes qu'il a pris avec lui sont désignées en partie à rester en garnison dans les endroits qu'il prendra dans cette partie de l'Europe.

Le 21 Mars. Dans les dépêches reçues de l'Amiral Rodney au sujet de la prise de *St. Eustache* l'on dit que l'on avoit eu nouvelle qu'il avoit reçu avis qu'il y avoit cinq vaisseaux de guerre Hollandois qui croisoient dans ces mers, afin de convoier la flotte de *St. Eustache*, et que le Chevalier avoit conçu de fortes espérances de les prendre aussi.

L'on dit à Paris que l'Amiral Britannique, le Chevalier Edward Hughes a pris possession des *Manilles*, où il a trouvé de grands trésors sans beaucoup de perte.

Le Capitaine d'un vaisseau Suédois arrivé à Nantes dit, que l'Amiral Rodney a pris *Curaco*, et qu'elle s'est rendu sur la sommation de cet Amiral.

Chambre des Communes, Mardi, le 20 Mars. Lû une seconde fois l'acte d'impôt sur les denrées.

Consenti au rapport des résolutions d'hier pour régler l'impôt sur le papier. Ordonné qu'il sera redigé en acte.

Le 22 Mars. Les habitans de la Caroline, de la Virginie et tous les Provinciaux dans ce quartier ne sont et n'ont jamais été beaucoup contre le gouvernement, et encor moins portés pour la rébellion. Ils ne sont pas aussi fanatiques dans leur religion, ni Républicains aussi obstinés que les habitans des Provinces du Nord; en conséquence l'on peut espérer raisonnablement qu'ils ne feront pas longtems sans se reunir à la Mere-patrie.

AVERTISSEMENTS.

Du Bureau du Secrétaire de la Province, le 27 Juillet, 1781.

SON EXCELLENCE le Gouverneur de cette Province aiant, en conséquence de sa Proclamation du 10 Avril dernier, fait l'arrangement suivant pour le District de Québec, les Notaires dont les Commissions sont antérieures au premier Mai, 1775, ou dans les Commissions desquels on a fait des changemens relatifs aux limites, sont requis d'en prendre incessamment de nouvelles à ce Bureau.

Pour la PROVINCE,

Jean Antoine Panet,
Michel Amable Berthelot Dartigny,
Jacques Pinguet,
Charles Stuart,
Louis Deschenaux,
Jean Baptiste Badeau,
François Dominique Rousseau,
Louis Robin.

Pour le District de Québec,

Pour les Paroisses de Beaumont St. Charles, St. Michel, St. Valier, Berthier, St. François, St. Pierre et St. Thomas,

Joseph Riverin.

Pour les Paroisses du Cap St. Ignace, l'Islet, St. Jean et St. Roc,

Louis Charles de Conscient dit St. Aubin.

Pour les Paroisses du Cap St. Ignace, l'Islet, St. Jean, St. Roc, Ste. Anne, la Riviere Ouelle, Camouraska et les paroisses au-dessous,

Louis Cazer.

Pour les Paroisses de l'Ange Gardien, Château Richer, Ste. Anne, St. Joachim, St. Ferreol, et les paroisses de l'Isle d'Orleans,

Antoine Crespin.

Pour la Petite Riviere, la Baie St. Paul, les Eboulemens, l'Isle aux Coudres et la Malbaye,

Jean Neron.

Pour les Paroisses de Ste. Marie, St. Joseph et St. François en la Nouvelle Beauce, de la Pointe Levy, et de St. Nicolas en la Seigneurie de Lauzon, celles de l'Isle d'Orleans et des Seigneuries de Beauport et de Gaudarville,

Louis Miray.

Pour les Paroisses de Charlebourg, Lorette et St. Augustin,

André Geneste.

Pour les Paroisses de la Pointe aux Trembles, les Ecureuils, Jacques Cartier, Cap Santé, Deschambaux et Grondines au Nord du fleuve St. Laurent, et pour les Paroisses de Lotbiniere, Ste. Croix, St. Antoine et St. Nicolas du côté du Sud du dit fleuve,

Bernard Planté.

Pour les Paroisses de Ste. Anne, Batiscan, Champlain et Cap la Madeleine du côté du Nord du fleuve St. Laurent, et pour les Paroisses de St. Jean, St. Pierre les Becquets et Gentilly du côté du Sud du dit fleuve,

Charles Levrard.

Par Ordre de Son EXCELLENCE,

GEO: POWNALL, Sec.

MRS. CROFTON begs leave to inform the Public that she has moved her School to the lower part of Mr. Tanfwe l's House, where with proper assistance she proposes to establish such a plan of Education for Young Ladies, as she flatters herself will meet with approbation.

BARRACK-MASTER-GENERAL'S Office.

Quebec, August 6, 1781.

ANY person or persons willing to supply the Garrison of Quebec and Montreal with the following quantities of Fire-wood, are requested to send their proposals sealed to this Office, and directed to RICHARD MURRAY, Deputy-Barrack-Master-General, by the 10th day of next Month.

For QUEBEC, from 1000 to 6000 Cords.
MONTREAL, from 1000 to 3500 Ditto.

The Wood to be all hard and full measure. If required, a part of the Money will be paid in advance, on good and sufficient security being given.

Bureau du Directeur-général des Casernes,
Quebec, le 6 Aout, 1781.

CEUX qui voudront fournir aux Garnisons de Québec et de Montréal les quantités suivantes de Bois de chauffage, sont requis d'envoyer leurs propositions cachetées au dit Bureau, et de les adresser à Richard Murray, Deputé-directeur-général des Casernes, avant le 10 du mois prochain.

Pour QUEBEC, depuis 1000 jusqu'à 6000 Cordes.
MONTREAL, depuis 1000 jusqu'à 3500 ditto.

Le bois doit être franc et de mesure. L'on avancera une partie de l'argent, si on le demande, en donnant bonne et suffisante caution.

THREE-RIVERS.

WANTED, a School master capable of teaching the English Language and of instructing Youth in Reading, Writing and Accounts; such a person with proper recommendations may meet with every desirable encouragement by applying to Mr. HART, or Mr. SILLS at Three-Rivers.

DISTRICT of MONTREAL. BY virtue of a writ of Execution issued out of the Court of Common-pleas for the said district, at the suit of Antoine Berthe against the goods and chattels, lands and tenements of Pierre Gufaman dit Vivarets, to me directed, I have seized and taken in Execution as belonging to the said Pierre Gufaman dit Vivarets, a lot or piece of Land situate at Saint Louis in the Seigniorship of Vaudreuil and district aforesaid, containing three arpents in front by twenty arpents in depth, bounded in the front by Pierre Déloge, behind by the lands of Saint Louis aforesaid, on one side by Joseph Brunet and on the other side by Joseph Locat, with a small house and other buildings thereon erected: Now this is to give notice, that I shall expose the said premises to sale by public vendue at my Office in the City of Montreal, on Friday the fourteenth day of December next, at three o'clock in the afternoon; at which time and place the conditions of sale will be made known by

EDWD. WM. GRAY, Sheriff.

If any person or persons have any prior claim to the said premises, by mortgage or otherwise, they are hereby required to give notice thereof, in writing, to the said Sheriff before the day of sale.

Montreal, 2d August, 1781.

DISTRICT de MONTREAL. EN vertu d'un ordre d'Exécution sorti de la Cour des Plaidiers-communs pour le dit district, à la poursuite d'Antoine Berthe contre les effets, biens, terres et possessions de Pierre Gufaman dit Vivarets, j'ai saisis et pris en Exécution, comme appartenant au dit Pierre Gufaman dit Vivarets, une portion de terre située à St. Louis dans la Seigneurie de Vaudreuil du sud dit district, contenant trois arpents de front sur vingt arpents de profondeur, bornée par devant à Pierre Déloge, par derrière aux terres du dit St. Louis, d'un côté à Joseph Brunet et d'autre à Joseph Locat, avec une petite maison et autres bâimens y dessus construits: Or j'avertis par ces présentes que j'exposerai les dits biens en vente publique à mon bureau dans la ville de Montréal, Vendredi le quatorzième jour de Décembre prochain, à trois heures après-midi, auxquels tems et lieu les conditions de la vente seront expliquées par

EDWD. WM. GRAY, Sheriff.

Tous ceux qui ont quelques prétentions antérieures sur les dits biens par hypothèque ou autrement, sont priés d'en donner avis par écrit au dit Sheriff avant le dit jour de la vente.

Montréal, 2 Aout, 1781.

Secretary's Office, Quebec, 30th July, 1781.

HIS EXCELLENCY the Governor and Commander in Chief having been pleased to take into his consideration the Petition of the Pilots on the River St. Lawrence, who have not obtained their appointments, does in consequence command, that all persons who are desirous of following the occupation of Branch Pilots in the River and Gulf of St. Lawrence (for the future) and who have not obtained their appointments or undergone an examination, with respect to their capacity, for such employment, do appear in person at this Office on Wednesday the fifteenth day of August next, in order to undergo such examination, before such persons as His Excellency shall please to appoint for that purpose, and to receive their appointments and instructions for the same.

By His Excellency's Command,

GEO: POWNALL, Secry.

DISTRICT of QUEBEC. Monday, 2d July, 1781.

At a meeting of his Majesty's Commissioners of the peace for the said District; It is Ordered that the Shilling loaf of brown Bread do weigh five pounds ten ounces; and the Shilling loaf of white Bread four pounds, and that the Bakers mark their Bread with the initial letters of their names.

The prices of the under-mentioned articles were found to be as follows, viz. Fine Flour 30s. Coarse Flour 22s. per Quintal.

The prices of Wheat, Rye, Oats, &c. cannot be ascertained there being none at Market. By the Court, DAVID LYND, C. P.

DISTRICT of MONTREAL. Montreal 2d. July, 1781.

At a Meeting of his Majesty's Commissioners of the Peace this Day, it was Ordered that the Price and affize of Bread, As last Settled should remain the same for one Month from this Date. By order of the Commissioners J. BURKE Cs. Ps.

DISTRICT of MONTREAL. Montreal 2d. July 1781.

At a meeting of the said Commissioners the following articles were found to have been sold at the Prices thereto affixed Viz.—Fine Flour a 23 sh 4d. P Ct.—Coarse do. at 20sh P Ct.—wheat from 8sh 6d. to 9sh P B.—Oats at 4sh 2d. P B: The price of other articles cant be ascertained there being none at Market.

By order of the Commissioners,

J. BURKE Cs. Ps.

Il se vendra par ENCAN PUBLIC Lundi 20 du présent, à la Maison de feu Mr. Vialars, à la Basse-ville; la vente à commencer à 10 heures précises,

DES MEUBLES de MENAGE, des HARDES, des VINS, &c. &c.

A U S S I,

Une Collection de LIVRES François et Anglois, dont on peut voir la liste chez CHARLES STEWART.

BY PUBLICK AUCTION

Will be Sold on Monday the 20th Instant, at the late Mr. ANTHONY VIALARS's House, Lower-town; Sale to begin at 10 o'clock precisely,

A Parcel of HOUSHOLD-FURNITURE, WEARING APPAREL, WINES, &c. &c.

A L S O,

A Collection of BOOKS; French and English, CATALOGUES of which may be had by applying to CHARLES STEWART.

LE Sieur PIERRE GRAND GUILLAUME, Marchand à la Valtrie, aiant acquis de Joseph Manegre, habitant du dit lieu, un Emplacement avec une Maison dessus construite; il avertit par le présent que ceux qui ont quelques prétentions par hypothèque ou autrement, aient à faire valoir leurs prétentions d'ici au quinze de Septembre prochain, passé lequel tems il se prévautra du dit avertissement.

MR. PIERRE GRAND GUILLAUME, Merchant at La Valtrie, hereby gives notice that he has purchased of Joseph Manegre, inhabitant of said place, a lot of Ground and House thereon erected; those who may have any claims thereon by mortgage or otherwise, are requested to make them known before the 15th. of September next, on failure whereof he will avail himself of this advertisement.

Bureau du Secrétariat, Québec, 30 Juillet, 1781.

A IANT plû à Son Excellence le Gouverneur et Commandant en chef de prendre en sa considération la requête des Pilotes du fleuve St. Laurent, qui n'ont point obtenu leurs Commissions, ordonne en conséquence que tous ceux qui désireront de suivre la profession de Pilote dans le Fleuve et Golfe St. Laurent (à l'avenir) et qui n'ont point obtenu leurs Commissions ou subi un examen eu égard à leur capacité dans cette profession, de paraître en personne au Bureau Mercredi quinze d'Août prochain, pour subir l'examen, devant telles personnes qu'il plaira à son Excellence de nommer à cet effet, et de recevoir leurs Commissions ainsi que leurs instructions.

Par Ordre de Son EXCELLENCE, (Signé) GEO: POWNALL, Sec.

Traduit par Ordre de Son EXCELLENCE, F. J. CUGNET, S. F.

A VENDRE par ACTE privé,

LA maison de pierre élégante, maintenant occupée par Madame Macalpine, située agréablement et commodément dans le faubourg de Québec, près la porte de Québec à Montréal, consistant en deux caves et une cuisine sous la maison; une salle, deux chambres à coucher et un magasin au rez de chaussée; avec un bel escalier jusqu'au second plancher où il y a une jolie chambre à manger et deux chambres à coucher; et au-dessus un très bon grenier où l'on peut faire des chambres à coucher ou faire servir à autres usages; avec une belle galerie au haut de la maison, qui a une très jolie vue sur la rivière St. Laurent et sur la ville de Montréal et des campagnes adjacentes.—Aussi un jardin et une cour, avec un étable et écurie à vache, une remise pour une calèche et un grand hangard, avec un grenier à foin, et autres commodités appartenantes à la dite maison, le tout étant presque neuf et dans un très bon ordre, et quitte de toutes hypothèques, seulement à payer un denier de rente de la terre. Pour plus amples particularités il faut s'adresser à Mr. Davidson à Montréal, ou à Madame Richardson à Québec.

TO BE SOLD by private Contract,

(Free and clear from all incumbrances, and paying but one DENIER, Ground-rent)

THE elegant stone dwelling House, now in the occupation of Mrs. Macalpine, pleasantly and commodiously situated in the Quebec Suburbs, near the Quebec Gate, at Montreal, consisting of two Cellars and a Kitchen under the House; a Parlour, two Bed-rooms and a Shop on the ground-floor, with a neat stair-case leading from the ground to the next floor, on which there are a genteel dining room and three Bed-chambers; and above these a very good Garret capable of being easily fitted up for Bed-rooms or other uses; with a fine Gallery on the top of the House, which commands a delightful prospect of the River St. Lawrence, and of the town of Montreal and country adjacent.—Also a Garden and Yard, with a Stable and Cow-house, a Calash-hed; a large store-house together with a Hay-loft, and other conveniences belonging to the said dwelling House; the whole being almost new and in very good repair.

For further particulars apply to Mr. Davidson at Montreal, or to Mrs. Richardson at Québec.

DISTRICT de QUEBEC. LUNDI, 2 Juillet, 1781.

Une séance des-Commissaires de sa Majesté pour la paix dans le dit district. Il est ordonné que le pain bis d'un shelling pèsera cinq livres dix onces, et le pain blanc d'un shelling quatre livres, et que les Boulangers marqueront les lettres initiales de leurs noms sur leur pain.

Les prix des articles ci-dessous mentionnés sont constatés, savoir:

La Fleur 30s. La Grosse Farine 22s. par quintal.

L'on ne peut constater le prix du bled, seigle, avoine, &c. n'en venant pas actuellement au marché. Par la Cour, DAVID LYND, C. P.

DISTRICT de MONTREAL. Montréal, le 2 Juillet, 1781.

Une assemblée des Commissaires de paix tenue ce jourd'hui, il a été ordonné que le prix du Pain restera pour un mois de la date des présentes, comme il a été fixé le mois dernier. Par Ordre des Commissaires, J. BURKE, C. P.

DISTRICT de MONTREAL. Montréal, le 2 Juillet, 1781.

Une assemblée des dits Commissaires les articles suivants ont été fixés ainsi qu'il suit, savoir, la fine fleur à 23 shellings le quintal,—la farine entiere à 20 shellings,—le bled de 8/6. à 9 shellings par minot,—l'avoine à 4/2. par minot, le prix des autres articles n'ont pu être fixés, n'en aiant pas au marché.

Par Ordre des Commissaires,

J. BURKE, C. P.

THOSE who have any Accounts against Mr.

William Caw of this place are requested to bring them immediately to the Subscribers who are appointed Trustees for his Estate, and those who are indebted to Mr. Caw will please pay their Accounts to the Trustees, or a person authorized by them, on or before the first day of September next, after which time all outstanding debts due to Mr. Caw will be sued for without delay.

JOHN JONES.
JOHN SHANNAN.

Quebec, 7th August, 1781.

TOUS ceux qui ont quelques Comptes contre

Mr. William Caw, de cette ville, sont requis de les apporter aux soussignés qui sont nommés Syndics de la Masse, et tous ceux qui doivent à Mr. Caw sont priés de payer aux Syndics, ou à une personne qui sera autorisée à cet effet par eux, le ou avant le premier jour de Septembre prochain—passé lequel temps toutes les dettes dues à Mr. Caw qui ne seront point encor rentrées seront poursuivies sans délai.

JOHN JONES.
JOHN SHANNAN.

Quebec le 7 Aout, 1781.

To be SOLD By AUCTION,

In the Court of Prerogatives held in Quebec, to be put for the third time, when the adjudication will be made, on Friday the 10th of August next,

ONE half of a lot and stone house thereon erected

one story high, situate in the Upper-town of Quebec, in St. George and de Laval Streets, the whole lot contains forty-two feet in front by twenty-eight in depth at one end and thirteen feet at the other, bounded on the East side by the half belonging to Mr. Alexis Charlat and on the West side by the Widow and Heirs of Pierre Duval.

Those inclined to purchase may apply to the undersigned Advocate in Quebec who will give all necessary information and conditions of sale of the said half of the above lot and house belonging to the Estate of the late Guillaume Berlinguet. Those who may have any claims to the said premises are required to make them known before the Adjudication.

BERTHELOT DARTIGNY, Advocate.

Quebec, July 23, 1781.

A VENDRE par LICITATION

En la Cour des Prerogatives tenue en la ville de Québec, la troisième, créée et adjudication sera Vendredi 10 du mois d'Aout prochain.

UNE moitié d'emplacement et de maison dessus

construite en pierre à un étage, située en la Haute-ville de Québec, rues St. George et de Laval, la totalité du dit emplacement contenant quarante-deux pieds de front sur vingt-huit de profondeur par un bout et treize pieds par l'autre, tenant d'un côté à l'Est à l'autre moitié appartenante au Sieur Alexis Charlat et d'autre côté à l'Ouest à la veuve et héritiers de Pierre Duval.

Les amateurs pourront s'adresser à l'Avocat soussigné à Québec, qui donnera tous les éclaircissemens nécessaires et les conditions de la vente de cette moitié d'emplacement et de maison dépendante de la succession vacante de feu Guillaume Berlinguet. Ceux qui prétendent y avoir quelques droits sont requis d'en faire leur déclaration avant l'adjudication.

BERTHELOT DARTIGNY, Avocat.

Quebec, le 23 Juillet, 1781.

THE subscriber begs leave to inform the public

that his Wife has eloped from his House by stealth and has not cohabited with him for several days; and whereas she may contract debts in his name and affirm that he will pay for the same, this therefore is giving intimation to all who to trust her a lot marquée, as he will not pay nor satisfy any debt or debts incurred or contracted by her as above-said.

FRANÇOIS GREFFART.

Beaufort, the 30th July.

LE soussigné prend la liberté d'informer le public

que sa femme s'est enfui furtivement de chez lui, et qu'elle n'a pas habitée avec lui depuis plusieurs jours, et comme elle peut contracter des dettes en son nom et affirmer qu'il les paiera, il avertit de ne pas lui faire crédit d'un sol marquée, parce qu'il ne paiera aucune dette contractée comme ci-dessus.

FRANÇOIS GREFFART.

Beaufort, le 30 Juillet.

DISTRICT of QUEBEC.

NOTICE is hereby given to the public, that the

Honorable the Judges of the Court of Common-pleas for the said District, having fixed their Circuit they will hold Courts as follow: Their first sitting at Camouraska on the South side, on Monday the 20th of August next; at St. Ann the 21st; at St. Nicholas the 23d; at St. Valier the 24th; at St. Charles the 25th; at St. Nicholas Monday the 27th; at Lotbiniere the 28th; at St. Pierre les Bequets the 29th; at Batiscan on the North side, the 30th; at St. Ann the 31st; at Dechambault the 1st of September, and at Pointe aux Trembles the 3d of said month.

BOISSEAU, Clerk.

July 20, 1781.

LA Veuve de Samuel Edge, ci-devant de Montréal,

prend la liberté d'informer le public, qu'elle, et son fils arrive depuis peu de Detroit, continueront la profession de leur son mari de Forgeron et de Peblantier, et que tous les Ordres seront exécutés avec la plus grande expédition et très proprement.

MARIE EDGE,
SAMUEL EDGE.

Montréal, 11 Juillet, 1781.

RUN AWAY from the Subscriber on Sunday night

last, DAVID KENEDY, an indentured Journeyman Taylor, about twenty-two years of age, five feet five or six inches high, pretty stout-built, short dark Hair, speaks bad French, had on when he went away a black cloth Coat, a lead coloured serge Vest, a pair of orange and black striped jennet Trowsers; he has carried with him all his clothes, so that he may have changed his apparel; he in general wore a short Coat and Vest of lead coloured Serge with the striped Trowsers above-mentioned. Any person that will stop him or bring him to the Subscriber shall have a reward of EIGHT DOLLARS besides necessary expenses paid by

WM. RITCHIE.

N. B. All Captains of Vessels are forewarned, from taking on Board the above Run away at their peril as strict search will be made after him.

Quebec, July 18, 1781.

IL s'est enfui de chez le soussigné Dimanche dernier

au soir, DAVID KENEDY, un engagé Tailleur Journalier, d'environ vingt-deux ans, d'environ 5 pieds et 5 ou 6 pouces de haut, assez bien fait, les cheveux noirs et courts, parlé mauvais François; portoit lorsqu'il est parti un habit de drap noir, un veste de serge de couleur, une paire de grand culottes de basin uni, raie de jaune et noir; il a emporté avec lui toutes ses hardes, en sorte qu'il peut en avoir changé. Il portoit communément un habit court et une veste de serge de couleur avec les grandes culottes ci-dessus mentionnées. Quiconque l'arrêtera ou l'amenera au soussigné recevra une récompense de HUIT PIASTRES outre les dépenses nécessaires qui seront paies par

WM. RITCHIE.

N. B. Tous Capitaines de vaisseaux sont prévenus de ne point le prendre à bord à leur péril, en ce qu'il en sera fait une stricte recherche.

Quebec, 18 Juillet, 1781.

DISTRICT de QUEBEC.

LE public est averti que les Honorables Juges de la

Cour des Plaideurs-communs du dit District ont fixé leur Cour de Tournee ainsi qu'il suit, et tiendront la premiere Cour à Camouraska, côte du Sud, le Lundi 20 Aout prochain, le 2me siege à Ste. Anne le 21; le 22 à l'Islet, le 23 à St. Thomas; le 24 à St. Valier; le 25 à St. Charles; le Lundi 27 à St. Nicolas; le 28 à Lotbiniere; le 29 à St. Pierre les Bequets; le 30 à Batiscan, côte du Nord; le 31 à Ste. Anne; le 1er Septembre à Dechambault, et le 3 du dit mois à la Pointe aux Trembles.

Par ordre de la Cour,

BOISSEAU, Greff.

Le 20 Juillet, 1781.

A VENDRE à MONTREAL,

Au premier jour du mois d'Octobre prochain, les Emplacements suivants, sur lesquels sont construites les Maisons suivantes, et aussi les Vergers et Jardins ci-bas dessinés,

UN Emplacement situé sur la rue St. Paul, d'en-

viron cent vingt-cinq pieds de front sur le niveau de la dite rue, sur environ soixante pieds de profondeur sur la rue de la Citadelle, sur lequel emplacement est construite une belle Maison en pierre d'environ quatre-vingt-dix pieds sur la ligne de la dite rue St. Paul, à trois étages, à l'abri du feu et de tout autre accident par sa construction, la couverture étant en ciment et par-dessus le ciment couverte en bon fer blanc avec un vernis par-dessus; les dalles sont toutes en pierre de taille et garnies en dedans avec des plaques de plomb d'environ vingt-cinq pieds de long sur quatre pieds de large et deux lignes d'épaisseur vernissées.—Il y a de très belles caves de la grandeur de la dite maison. Au premier et second étage il y a vingt belles Chambres, et on peut en faire le moins la moitié autant au troisième, où toutes les portes et contrevents sont en fer. Dans la cour sont de très beaux hangars à deux étages, remises, glacière, écuries, endroit pour mettre le bois, et plusieurs autres commodités, le tout en pierre à l'abri du feu, et fermant à clef. Pour laquelle maison et dépendances il a été offert plusieurs fois pour loier trois cents livres argent courant d'Halifax par chaque année. Plus un emplacement sur l'autre côté de la rue St. Paul, vis-à-vis la dernière maison, de cent cinquante pieds de long sur la dite rue, sur environ quatre-vingt-cinq pieds de profondeur, étant une rue à chaque extrémité au dit emplacement, lequel est très bien clos en pierre, charpente et belle planche, expressément arrangée pour en faire un jardin et fermant à clef.

Plus par derrière du dit jardin du côté du fleuve un autre emplacement qui est continué jusques sur les remparts, de la contenance d'environ cent cinquante pieds de long sur soixante-dix pieds de profondeur, sur lequel dit emplacement est construite une maison de pierre de cent vingt-cinq pieds de long sur le niveau du rempart, sur trente pieds de profondeur, où sont plusieurs appartemens et commodités, et une très belle boulangerie, avec une vaste cour sur le derrière de la dite maison, contenant tout le reste du dit emplacement—le tout très bien clos, avec une grande porte-cochère et chaque côté fermant à clef—pour laquelle maison on a refusé cent trente-deux livres argent courant d'Halifax de loier par chaque année.

Plus un emplacement près la place du marché sur lequel est construite une assez grande maison en bois sur un solage de pierre, avec caves, bâtimens, et dépendances, &c.

Plus un beau verger très bien situé et sur le long du fleuve St. Laurent, distant d'environ deux cents pas au Nord-est des hangars anciennement au Roi, le dit emplacement de cent soixante pieds de front sur la rivière, et deux cents quarante pieds de profondeur, planté de très beaux arbres et de la meilleure qualité, dans lequel verger est une assez grande maison en bois très logeable, avec un petit bâtiment à côté, le tout bien clos et fermant à clef, &c.

Plus de l'autre côté et au Nord-est du dit verger séparée seulement par une petite rue est une maison en bois très logeable avec un jardin de quatre-vingt-cinq pieds sur la rue, quatre-vingt-cinq de profondeur, et au bout des dits quatre-vingt-cinq autres pieds de profondeur, sur deux cents pieds de front sur un autre rue allant toujours au Nord-est sur le bord du dit fleuve, le tout bien clos et fermant à clef.

Comme il auroit été trop long de donner une désignation parfaite de la situation, et du bon état des dits biens, on s'est retrait pour les annoncer en vente à les désigner le plus succinctement qui a été possible. Ceux qui voudront acheter les dits emplacements, maisons, verger et jardins ci-dessus pourront en avoir une plus ample et meilleure connaissance par eux-mêmes s'ils le désirent, et s'adresseront à Québec à Mr. François Levesque, Ecuyer, et à Montréal à Mr. Jean Dumas St. Martin, Ecuyer, lesquels Messieurs auront la complaisance de leur en donner une plus ample information, ainsi que des conditions de la vente, et des termes du paiement pour faciliter ceux qui désireront en faire l'acquisition en total ou en partie.

PIERRE DU CALVET.

Fait au Recollet à Québec, le 28 Mai, 1781.

To be SOLD at MONTREAL,

On the first day of October next, the following lots of ground with the houses thereon situated, and also the following Orchards and Gardens, viz.

A Lot situated on St. Paul's street, about one hun-

dred and twenty-five feet in front on the line of said street, by about sixty feet in depth on Citadell street, on which is erected a fine stone house three stories high about ninety feet on said St. Paul's street, secured from fire and every other accident by being covered with a cement over which is a covering of tin varnished. The gutters are made of free stone, and lined inside with sheet lead about twenty-five feet long by four feet broad two lines thick, also varnished. There are six cellars and of the same extent of the said house. In the first and second story are twenty five rooms, and half that number at least may be made in the third story, where all the doors and shutters are made of iron. In the yard are very fine sheds two stories high, a coach-house, an ice-house, stables, a place to store up wood, and several other conveniences. The whole in stone, and secured from fire, with locks and Keys. A yearly rent of three hundred pounds Currency has been several times offered for the premises.

Another lot on the other side of St. Paul's street over against the above mentioned house, one hundred and fifty feet in length on the line of said street, by about eighty feet in depth, at each end of which is a street, well inclosed with a wall, carpenter's work and fine panes, with a gate lock'd; the whole constructed so as to serve as a garden.

Another lot behind the said garden on the side of the River, running to the Ramparts, containing about one hundred and fifty feet in length by sixty feet in depth, on which is erected a stone house one hundred and twenty feet long on the line of the Ramparts, by thirty feet deep, in which are several appartements and conveniences, and a very fine bake-house, with a spacious yard behind said house containing the rest of the said lot; the whole well inclosed, with a gate at each side, lock'd; for which house a yearly rent of one hundred and thirty-two pounds currency has been refused.

Also a lot near the market-place on which is erected a pretty large log-house on a stone foundation, with a cellar, out-houses, dependencies, &c.

Also a fine orchard very well situated on the bank of the River St. Lawrence, distant about two hundred feet North-east from the sheds formerly belonging to the King, containing one hundred and sixty feet in front on the river side by two hundred and forty feet in depth, planted with very fine trees of the best quality, in which orchard stands a pretty large log-house very fit to dwell in, with a small building on one side of it; the whole well inclosed and lock'd.

Also a log-house very fit to dwell in on the North-east side of said orchard from which it is separated only by a narrow street, with a garden of eighty feet on the street and eighty feet in depth, and at the end of the said eighty feet, eighty feet more in depth by two hundred feet in front on another street still running North-east on the bank of said river; the whole well inclosed and lock'd.

As a complete description of the situation and good state of the premises could have been too long, they have been described in order to advertise them for sale as briefly as possible: those therefore who may incline to purchase the said lots, houses, orchard and gardens may be better and more amply acquainted therewith by viewing the premises themselves. They may apply at Quebec to Francois Levesque, Esq; and at Montreal to Jean Dumas St. Martin, Esq; who will give more particular information, and will acquaint them with the conditions of sale and the terms of payment in order to facilitate those who may be desirous of purchasing part or the whole.

Done at the Recollets at Québec, the 28th of May, 1781.

PIERRE DU CALVET.